



Dossier de presse

30 janvier 2026

Conseil de Métropole



SOMMAIRE

I. BUDGET 2026 : UNE TRAJECTOIRE FINANCIÈRE ANTICIPÉE ET ASSUMÉE

Un contexte national de restrictions et d'incertitudes
Un budget qui tend vers la tempérance
Une forte trajectoire d'investissement
Une évolution de périmètre en raison du passage en régie
Stade : le choix de la gestion en régie s'avère positif pour les finances publiques

II. HABITAT ET AMENAGEMENT URBAIN : PENSER LA VILLE DE DEMAIN

Sécuriser les acquisitions foncières avec les Zone d'Aménagement Différé (ZAD)
Poursuivre le développement de la rive droite avec le GPV
Accompagner la rénovation énergétique des logements sociaux

III. UN TERRITOIRE D'OPPORTUNITÉS ET D'INNOVATION

Implantation d'un supercalculateur et d'un Campus de l'Intelligence Artificielle responsable
Accompagner l'attractivité économique du territoire avec Invest in Bordeaux
Le forum européen Cartoon Movie à Bordeaux
Cap Sciences, aide à la diffusion de la culture scientifique
Renforcer la sûreté et la sécurité du domaine universitaire
Rénover et valoriser le campus Victoire de l'Université de Bordeaux
Présentation du rapport d'activité de l'École supérieure des beaux-arts de Bordeaux
Renforcer la lutte contre la précarité étudiante

IV. DES SERVICES PUBLICS ESSENTIELS ET STRUCTURANTS POUR LE TERRITOIRE

Préparer le renouvellement du mode de gestion du traitement des déchets métropolitains
Financer les investissements du service public de gestion des eaux pluviales urbaines

V. UN RAYONNEMENT FONDE SUR LA CULTURE, LE SPORT ET L'INCLUSION

Une programmation culturelle métropolitaine accessible à tous : l'Opéra hors les murs
Rugby à 7 : Bordeaux Métropole accueille le SVNS Series en juin
Modernisation des équipements du site André Moga
Bordeaux Métropole s'engage pour la création artistique et littéraire

Ce dernier conseil métropolitain de la mandature s'achève sur le vote du budget primitif pour 2026. Dès le début du mandat, les impacts exogènes ont été anticipés, Bordeaux Métropole a défini une trajectoire financière intégrant un fort niveau d'investissement et une augmentation assumée et contenue de la dette. Dans ce contexte tendu, la Métropole s'est engagée dans une démarche exigeante conciliant ambition et sobriété. Un budget annexe relatif au stade Atlantique a également été voté par les élus métropolitains. Six mois après la reprise en régie de cet équipement, le choix de la gestion par Bordeaux Métropole s'avère positif pour les finances publiques.

Ce budget 2026 finance la poursuite des soutiens à l'habitat et les objectifs de production de logements. Afin d'anticiper les besoins fonciers de demain, sept zones d'aménagement différé ont été votées durant ce conseil. Il s'agit d'une des mesures concrètes issues de la démarche « Métropole à vivre ».

Des lieux où l'on étudie, invente, crée et entreprend, aux événements et projets qui font dialoguer le territoire avec l'Europe et le monde, Bordeaux Métropole accompagne les dynamiques qui façonnent son développement économique. A ce titre, l'implantation d'un pôle numérique responsable qui intègre un supercalculateur et un datacenter est un projet majeur pour le territoire, notamment en termes de souveraineté.

Dans cette continuité, un autre sujet mérite attention. La gestion des déchets et de l'eau pluviale engage le territoire sur le long terme.

Derrière des équipements techniques souvent invisibles, ce sont des infrastructures lourdes, des choix de gouvernance et des équilibres financiers qui conditionnent la qualité du service rendu, la maîtrise des coûts et la performance environnementale. Concernant le traitement des déchets ménagers, plusieurs délibérations, lors de ce conseil, structurent l'organisation à l'échelle départementale, la répartition des responsabilités et la capacité collective à garantir un service continu, performant et équitable entre territoires conformément aux engagements.

Pour la gestion des eaux pluviales urbaines, la reprise en régie s'accompagne d'un nouveau cadre financier, distinguant les investissements nécessaires à la pérennité des ouvrages et les moyens dédiés au fonctionnement courant du service.

La métropole s'attache également à renforcer son rayonnement. Il s'incarne dans des programmations culturelles accessibles au plus grand nombre, des événements sportifs internationaux, des équipements structurants dédiés à la formation et à la pratique. Ainsi, en juin prochain, Bordeaux Métropole accueillera au stade Atlantique la phase finale du World Rugby SVNS Series.

I. BUDGET 2026 : UNE TRAJECTOIRE FINANCIÈRE ANTICIPÉE ET ASSUMÉE

Délibération 2

Un contexte national de restrictions et d'incertitudes

Ce budget est une nouvelle fois construit sous une forte contrainte imposée par le contexte national de restriction des ressources publiques des collectivités. Comme en 2025, la loi spéciale adoptée le 23 décembre 2025 garantit une forme de continuité du fonctionnement en début d'année, mais n'offre que peu de lisibilité sur le contenu final de la loi de finances pour 2026 en cours d'adoption.

Ce projet de budget compose donc avec les dispositions qui figuraient dans le projet initial du gouvernement et les prévisions macroéconomiques associées.

Sur la base des propositions formulées par le Sénat, les collectivités territoriales sont associées au redressement des comptes publics à hauteur de 2 Md€. Cela se traduirait pour Bordeaux Métropole par plus de 42 M€ de moindres marges en fonctionnement et 1 M€ de fonds vert en moins pour soutenir l'investissement. La dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 132,5 M€ est également en recul (-3,6% soit -5M€).

Ces décisions pèsent fortement sur l'autofinancement de la Métropole qui se doit donc d'engager des mesures de sobriété budgétaire.

Un budget qui tend vers la tempérance

Dès le début du mandat, les impacts exogènes (inflation, conflit en Ukraine, ponctions de l'Etat...) ont été anticipés, Bordeaux Métropole a défini une trajectoire financière intégrant un fort niveau d'investissement et une augmentation assumée de la dette. Dans ce contexte tendu, la Métropole s'est engagée dans une démarche exigeante conciliant sobriété et ambition.

La progression de la masse salariale sera très fortement ralentie pour s'établir en 2026 à 2,5 % hors postes financés (contre 5 % en 2025, avec une pause sur les nouvelles créations de postes). Les dépenses à caractère général du budget principal seront en baisse de 1 M€. Les dépenses d'investissement, hors soultre de fin de contrat SABOM qui est un versement exceptionnel, seront en baisse de 1 % également. Ces décisions ont pour objectif de préserver la santé financière de l'établissement et de permettre la poursuite du projet de transition écologique et sociale du territoire, malgré la baisse des soutiens étatiques.

Les dépenses de fonctionnement sont maitrisées (1,234 Md€). Les charges à caractère général baissent de -2,7 %, sous l'effet du transfert à la Régie de l'Eau du volet assainissement et de la création du budget annexe Stade. Au niveau du budget principal, ces ajustements de périmètres permettent une baisse de -1 % des charges à caractère général.

Un haut niveau d'investissement, source de dynamisme économique, est maintenu avec 1,011 Md€.

Les recettes fiscales et les dotations sont prévues pour 2026 à 976,14 M€.

Les subventions aux organismes de droit privé représentent 23,3 M€ contre 24,2 M€ en 2025, soit une baisse de 4 %. Le soutien métropolitain à ces structures demeure stable par rapport à 2024. Les subventions aux organismes publics s'élèveront à 12,46M€ contre 12,06 M€ en 2025, soit une hausse de 3 %.

L'encours de dette au budget primitif 2026 s'élève à 2,027 Md€ au 1^{er} janvier, contre 1,902 Md€ au budget 2025, soit +6,56 %.



Une forte trajectoire d'investissement

En dépit de contraintes budgétaires fortes, le projet de budget maintient le cap des ambitions fixées dans les schémas directeurs de l'action métropolitaine.

Les grands projets de mobilité décarbonée (Bus express G et H en service depuis 2025, le démarrage des autres BEX, la robustification du tramway...) ainsi que le lancement de deux très grands projets de réseaux de chaleur montrent la détermination de la Métropole à maintenir son ambition écologique.

Ce budget 2026 finance la poursuite des soutiens à l'habitat, que ce soit à travers la délégation des aides à la pierre ou les aides métropolitaines conséquentes aux équipements et espaces publics dans les Programmes de rénovation urbaine (PRU) et à l'équilibre des opérations d'aménagement favorisant l'atteinte des objectifs de production de logements et de logements sociaux en particulier. Les projets moins avancés sont davantage lissés dans le temps afin de rester soutenables financièrement et correctement suivis techniquement.

Les programmes d'équipement atteindront ainsi 830 M€ (+4 %) en 2026, la hausse résultant principalement du transfert de la gestion opérationnelle de l'assainissement collectif et de celle des eaux pluviales urbaines à la Régie de l'Eau au 1^{er} janvier.

Quelques exemples d'opérations d'équipements prévues en 2026 :

Mobilité, transports et déplacements > 306,5 M€

- Aménagements voirie intercommunale (Tous Pôles) 29,7 M€
- Ligne bus express Bordeaux/Saint Aubin de Médoc 23,5 M€
- Acquisition d'autobus 21,5 M€
- Réseau Vélo Express (ReVE) 17,8 M€
- RER Métropolitain - Axe Libourne / Arcachon 14,3 M€
- Trémie BENAUGE 13,4 M€
- RER Métropolitain - préfiguration 10,9 M€
- Réhabilitation Pont de Pierre 9,0 M€
- Ligne bus express CHU-Thouars-Malartic 7,8 M€
- RER Métropolitain - création du PEM Talence Médoquine 6,9 M€
- Extension P+R Buttinière 6,1 M€

Valorisation du Territoire > 281,4 M€

- Délégation d'Aide à la Pierre Parc Privé - Aides propres Anah 20,0 M€
- Aide de BM à l'équilibre d'opération du parc public 18,0 M€
- Renouvellement urbain Bordeaux Aubiers / Lac 14,3 M€
- OIM Bordeaux Inno Campus (BIC) 12,9 M€
- Réserves foncières 8,9 M€
- Renouvellement urbain Joliot Curie 7,3 M€
- Action d'accompagnement Cenon Palmer 7,1 M€
- OIM Bordeaux Aéroparc 5,5 M€

Haute qualité de vie > 145,9 M€

- Soule de fin de DSP assainissement 39,3 M€
- Investissement régie de l'eau 24,6 M€
- Fonctionnement réseau de chaleur Bordeaux aéroparc 13 M€
- Fonctionnement réseau de chaleur métropole sud 7,6 M€
- Investissement régie de l'eau assainissement 6,3 M€
- Plan climat logement copropriété 5 M€
- Aménagement et projets de construction - Gestion des déchets 3,9 M€

Pilotage numérique et performance de la collectivité > 95,7 M€

- Réhabilitation des groupes scolaires 14,6 M€
- Pôle territorial ouest acquisition VEFA 14 M€
- Réseau fibre métropolitain 5,3 M€
- Postes et environnement de travail 8,5 M€

Une évolution de périmètre en raison du passage en régie

Le périmètre du budget pour 2026 évolue sensiblement avec le transfert de l'assainissement public à la Régie de l'eau de Bordeaux Métropole, marquant le dernier acte d'une profonde restructuration de la politique de l'eau engagée en 2023. Bordeaux Métropole achève ainsi la maîtrise complète du petit cycle de l'eau (eau potable, eau industrielle, assainissement et gestion des eaux pluviales).

Ce budget connaît une autre évolution structurelle importante avec la création d'un budget annexe dédié pour la régie du Stade Atlantique, suite à la résiliation du contrat conclu avec SBA. La gestion de ce service public industriel et commercial est désormais assurée par une équipe dédiée, internalisée à la Métropole.

Stade : le choix de la gestion en régie s'avère positif pour les finances publiques

Délibération 3

Bordeaux Métropole a repris en régie la gestion du stade Atlantique le 1^{er} août 2025. Après six mois de gestion métropolitaine, le stade fonctionne et s'appuie sur un budget maîtrisé.

Le stade Atlantique est un équipement structurant de la Métropole, emblématique de sa politique sportive et patrimoniale. C'est un équipement qui accueille à la fois des événements sportifs de grande envergure, qui peut recevoir des événements culturels et qui met à disposition une large gamme d'espaces (loges, salons...).

La reprise en Régie est un choix assumé face à l'impossibilité de trouver un accord équilibré avec l'exploitant. Il s'agit d'un choix qui se révèle bénéfique pour les finances publiques du fait de plusieurs mécanismes financiers mis en place par la Métropole.

Tout d'abord, le remboursement anticipé de l'emprunt du stade a généré une économie : Bordeaux Métropole a perçu un versement de 12 millions de la part des prêteurs.

Durant la période où SBA était l'exploitant du stade, le coût annuel net pour la collectivité était de 7,3 millions en moyenne sur les premières années du PPP.

Par la suite, si Bordeaux Métropole avait accepté les demandes formulées par SBA, cela aurait coûté autour de 10 millions par an à la collectivité soit 3,3 M€ prévus au contrat, majorés de 6,7 M€ (1,8 M€ de revoyure contractuelle + 1,65 M€ de perte de contrat de naming + perte des loyers FCGB de 3,25 M€).

Lors de ce conseil, une subvention d'équilibre de seulement 6,7 M€ a été votée. Elle s'étale exceptionnellement sur une période de 17 mois (août 2025 – 31 décembre 2026).

Bordeaux Métropole économise ainsi 3,2 millions (différence entre les 10 M€ demandés par le précédent exploitant et la subvention d'équilibre de 6,7 M€).

Par ailleurs, cette année, le Club des Girondins de Bordeaux honore sa redevance annuelle pour l'occupation du stade qui s'élève à 1,05M€.

Le choix de la gestion en régie de cet équipement d'envergure est donc positif pour les finances publiques.

Stade Atlantique Bordeaux Métropole, quelques dates à retenir

- Dimanche 22 mars à 21h : UBB / Toulouse
- 17 mai 2026 : Match du XV de France de Rugby féminin dans le cadre du Tournoi des 6 nations France/Angleterre
- 5 au 7 Juin 2026 : Etape Finale du World Rugby SEVENS Series 2026
- Juin 2027 : Demi-finales du Top 14



II. HABITAT ET AMENAGEMENT URBAIN : PENSER LA VILLE DE DEMAIN

Sécuriser les acquisitions foncières avec les Zone d'Aménagement Différé (ZAD) *Délibérations 94, 95, 96, 97, 101, 104 et 105*

La mise en place de secteurs de zones d'aménagement différé (ZAD) est une des traductions concrètes de la démarche « Métropole à vivre » en lien avec l'incubateur des futures opérations d'aménagement. Le rôle de ce dernier est d'identifier les gisements fonciers métropolitains, dimensionner et qualifier les secteurs qui accueilleront les quartiers d'habitat et d'emploi de demain, puis de définir la maîtrise d'ouvrage la plus adaptée au développement opérationnel de ces secteurs et coordonnée entre toutes les parties prenantes (communes, opérateurs métropolitains, établissements publics et aménageurs privés et plus largement les partenaires de l'aménagement).

Après une phase de travail de l'incubateur des futures opérations d'aménagement, 6 grandes familles de projets ont été identifiées : Portes métropolitaines, Quartiers de gare, Corridors de transports (bus express, tramway...), Centres bourgs, Nouvelles formes urbaine et d'habitat et surélévation du bâti et enfin Grands territoires de nature.

La Zone d'Aménagement Différé est un dispositif juridique permettant à Bordeaux Métropole d'exercer son droit de préemption si nécessaire sur des cessions de biens immobiliers situés dans le périmètre défini, dans une logique de limitation de la spéculation foncière. L'objectif est de stabiliser le marché foncier durant le temps des études et de sécuriser les acquisitions foncières nécessaires à la mise en œuvre des projets.

La ZAD apparaît aujourd'hui comme un outil indispensable pour constituer des réserves foncières à des coûts maîtrisés, compatibles d'une part avec les équilibres financiers des futures opérations d'aménagement et projets immobiliers, et d'autre part avec les capacités financières des ménages et des opérateurs économiques.

Lors de ce conseil, la création de sept zones d'aménagement différé a été votée pour une durée de six ans. Les communes ont délibéré en amont lors de leurs conseils municipaux.

- **Ambarès-et-Lagrave (Gare de la Gorp) :** périmètre de 70 ha
- **Carbon-Blanc (Gare de Sainte-Eulalie Carbon-Blanc) :** 18,5 ha
- **Bordeaux (Porte du Lac et Gare de Caudéran) :** 23 ha sur la gare de Caudéran et 84 ha sur la porte du Lac
- **Parempuyre (Gare) :** 71,8 ha
- **Mérignac (Porte de l'aéroport) :** 116 ha
- **Cenon et Lormont (Porte Hauts de Garonne) :** 37 ha



Poursuivre le développement de la rive droite avec le GPV

Délibération 78

Le groupement d'intérêt public du Grand Projet des Villes Rive Droite (GIP GPV) a été constitué pour six ans en 2001 pour soutenir le développement des villes de Bassens, Lormont, Cenon, Floirac et coordonner leur projet de territoire. Les élus métropolitains ont voté le renouvellement de la structure jusqu'en 2032.

Depuis sa création, Bordeaux Métropole soutient le GIP GPV en participant à sa gouvernance, et par une contribution financière. Ce territoire comporte aujourd'hui 12 opérations d'aménagement, dont 5 opérations de renouvellement urbain, et représente près de 42 % de la population en quartier « Politique de la Ville » à l'échelle métropolitaine.

La participation des membres de droit reste inchangée et s'élève à 49 % pour Bordeaux Métropole, soit 222 150 € pour le budget 2026, et à 51 % pour les quatre villes.

Accompagner la rénovation énergétique des logements sociaux

Délibération 79

Le quartier de Talence Thouars fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain porté par Bordeaux Métropole. Dans le cadre de ce projet de renouvellement urbain (PRU), le bailleur Domofrance porte une opération de réhabilitation de grande ampleur sur 456 logements sociaux.

Bordeaux Métropole accompagne ce projet par une subvention de 3,6M€, soit 8 000€ par logement. L'objectif est de faire bénéficier ces logements d'une rénovation énergétique en les faisant passer de l'étiquette D avant travaux à l'étiquette B après travaux, soit un gain énergétique estimé à 54.26 % en moyenne sur les quatre résidences.

Le projet de renouvellement urbain du quartier de Thouars prévoit notamment :

- La réhabilitation de 647 logements en cœur de quartier
- L'aménagement de la place Paul Gauguin (3 500 m²)
- Le développement de l'activité économique et artisanale
- La création d'une trame verte paysagère
- La réhabilitation des 3 groupes scolaires ainsi que l'école maternelle Pablo Picasso
- La réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps, du stade Pierre Paul Bernard et de la piste d'athlétisme
- Le désenclavement du quartier avec l'arrivée du bus express

Bordeaux Métropole pilote 11 PRU dans 8 communes. Les projets de renouvellement urbain (PRU) sont des projets de rénovation complète des quartiers. À l'échelle du territoire métropolitain, 80 000 habitants sont concernés par ces opérations de grande ampleur qui souvent, s'étalent sur une dizaine d'années.

III. UN TERRITOIRE ÉCONOMIQUEMENT ATTRACTIF TOURNÉ VERS L'INNOVATION

Étudier l'implantation d'un supercalculateur et d'un Campus de l'Intelligence Artificielle responsable

Délibération n°40

Bordeaux Métropole engage une réflexion stratégique autour de l'implantation, sur son territoire, d'un supercalculateur numérique de nouvelle génération, associé au développement d'un Campus de l'Intelligence Artificielle responsable. Cette démarche s'inscrit dans un contexte national et européen marqué par l'accélération rapide des usages de l'intelligence artificielle et par la nécessité, pour les territoires, de renforcer la maîtrise de leurs infrastructures numériques critiques, de leurs données et de leur souveraineté technologique.

La Métropole a été sollicitée par un porteur de projet privé pour étudier l'installation de cet équipement sur une partie du foncier du Parc des Expositions de Bordeaux, à Bordeaux Lac, aujourd'hui occupée par des aires de stationnement. Équipement métropolitain majeur, le Parc des Expositions accueille chaque année de nombreux événements économiques, culturels et professionnels et fait l'objet, avec les communes de Bordeaux et de Bruges, d'une réflexion globale de renouvellement à l'horizon du début des années 2030. Situé au cœur d'un quartier en profonde mutation, en lien avec le développement du secteur de la Jallière, le site est identifié comme un secteur stratégique de transformation et d'ouverture à de nouveaux usages.

L'implantation envisagée s'inscrit dans cette dynamique de transformation du Parc des Expositions, en cohérence avec sa vocation de pôle d'accueil d'équipements structurants. Le choix de cette localisation repose notamment sur un foncier déjà artificialisé, compatible avec les objectifs de sobriété foncière et de zéro artificialisation nette, ainsi que sur la capacité du site à accueillir des infrastructures techniques de grande ampleur, dans un environnement desservi par des réseaux et des infrastructures existants.

À l'échelle métropolitaine et régionale, l'enjeu est structurant. **Ni Bordeaux Métropole ni, plus largement, la façade ouest de la France ne disposent aujourd'hui d'équipements de calcul de cette puissance, alors même que la capacité de calcul constitue un levier central pour la recherche scientifique, l'innovation industrielle et le développement de solutions d'intelligence artificielle dans des domaines stratégiques tels que la santé, l'énergie, le climat, la cybersécurité ou l'industrie.**

Au-delà de l'infrastructure elle-même, Bordeaux Métropole envisage de structurer progressivement autour de ce projet un Campus de l'Intelligence Artificielle responsable, associant recherche, innovation, formation et acteurs économiques. Cette ambition s'inscrit dans la continuité des engagements métropolitains en faveur d'une intelligence artificielle éthique, souveraine et durable. Une attention particulière est portée, dès cette phase exploratoire, aux enjeux environnementaux, notamment en matière de sobriété énergétique, de gestion des ressources et d'insertion du projet dans le cadre plus large du renouvellement du Parc des Expositions.

Accompagner l'attractivité économique du territoire avec Invest in Bordeaux

Délibération n°34

Bordeaux Métropole renouvelle en 2026 son soutien à Invest in Bordeaux, agence dédiée à l'accueil et à l'accompagnement des projets d'investissements créateurs d'emplois sur le territoire métropolitain et, plus largement, à l'échelle de la Gironde. Par son action, l'agence contribue à renforcer l'attractivité économique du territoire, en facilitant l'implantation d'entreprises exogènes et en accompagnant leur ancrage durable.

Dans un contexte économique national et international marqué par un ralentissement des investissements, Invest in Bordeaux a maintenu en 2025 un niveau d'activité soutenu, avec plus de 55 décisions d'investissement accompagnées. Les projets suivis concernent en particulier les secteurs du numérique, de l'aéronautique, du spatial et de la défense, mais aussi la santé, l'ingénierie, la formation et les industries de transition. Près d'un quart des projets sont portés par des capitaux étrangers et plus de 80 % relèvent de nouvelles implantations, confirmant le positionnement de l'agence sur l'attraction de projets exogènes à forte valeur ajoutée.

En 2026, dernière année de la feuille de route stratégique 2024-2026, Invest in Bordeaux poursuivra ses priorités, notamment le desserrement métropolitain, le ciblage de projets à impact positif, l'identification de sites d'implantation disponibles, le renforcement des coopérations territoriales et l'élargissement de la prospection aux opérations de croissance externe et de retournement. L'agence continuera également son accompagnement des intercommunalités girondines et son engagement en faveur de la responsabilité territoriale des entreprises.

Le budget prévisionnel d'Invest in Bordeaux pour 2026 s'élève à 1,36 M€. Bordeaux Métropole y contribue à hauteur de 527 775 € au titre de la subvention de fonctionnement, soit 38,8 % du budget global. À cette subvention s'ajoute une cotisation de 76 225 €, portant la contribution totale de la Métropole à 604 000 €, un montant stable par rapport à l'exercice précédent.

Le forum européen Cartoon Movie à Bordeaux

Délibération n°32

Bordeaux Métropole renouvelle son soutien à l'organisation de Cartoon Movie, forum européen de référence dédié à la coproduction de longs métrages d'animation, qui se tiendra du 3 au 5 mars 2026 au Palais des Congrès de Bordeaux. Implanté à Bordeaux depuis 2017, cet événement s'est imposé comme un rendez-vous structurant pour l'industrie européenne du film d'animation.

Organisé par l'association européenne Cartoon, basée à Bruxelles, Cartoon Movie réunit chaque année plus de 900 professionnels issus de plus de 40 pays, dont près de 250 acheteurs internationaux (distributeurs, agents de vente, plateformes, diffuseurs et investisseurs). Depuis sa création, le forum a contribué au financement de près de 500 films d'animation, dont de nombreux projets régulièrement distingués dans les grands festivals internationaux et lors de cérémonies de référence.

Pour le territoire, l'accueil de Cartoon Movie constitue un levier majeur de rayonnement économique et culturel. Il permet de valoriser la filière animation et image animée de Nouvelle-Aquitaine, deuxième région française dans ce secteur, et d'offrir aux entreprises, auteurs et producteurs locaux un accès privilégié à un réseau international de décideurs. Les sociétés régionales de production et de post-production bénéficient ainsi de conditions préférentielles d'accès à l'événement, favorisant leur visibilité et leur développement.

L'édition 2026 sera également marquée par un renforcement des actions en direction des publics en formation, avec le Coaching Programme, destiné aux étudiants des écoles d'animation du territoire. Environ 80 étudiants issus de plusieurs établissements métropolitains participeront à des master class, des rencontres professionnelles et des sessions de coaching, avant d'accéder gratuitement au reste de la manifestation. Des temps dédiés à l'innovation et aux croisements entre animation, jeu vidéo et transmédia viendront compléter la programmation, avec une attention particulière portée à l'intégration de l'écosystème économique local.

Le budget prévisionnel de Cartoon Movie 2026 s'élève à 1,11 M€. La contribution de Bordeaux Métropole, d'un montant de 95 000€, représente 8,56 % du budget global de l'événement. Elle s'inscrit aux côtés des financements apportés notamment par la Région Nouvelle-Aquitaine, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), la Commission européenne via le programme Creative Europe – MEDIA, ainsi que plusieurs partenaires professionnels du secteur.

Cap Sciences, aide à la diffusion de la culture scientifique

Délibération n°29

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et du rayonnement scientifique, Bordeaux Métropole renouvelle en 2026 son soutien à Cap Sciences, centre de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) de référence, partenaire historique de la Métropole depuis plus de vingt ans.

Implanté au Hangar 20 à Bordeaux et présent sur plusieurs communes du territoire à travers des actions «hors les murs», Cap Sciences joue un rôle structurant dans la diffusion

de la culture scientifique, de la recherche et de l'innovation auprès de tous les publics. Ses activités s'adressent aussi bien au grand public qu'aux scolaires, aux familles, aux publics prioritaires et aux professionnels, contribuant au rayonnement métropolitain à l'échelle régionale et nationale.

Au titre de l'exercice 2026, et dans le cadre de la convention de partenariat triennale 2024-2026, Bordeaux Métropole attribue à Cap Sciences une subvention globale de 513 000€.



© JB Monges - Bordeaux Métropole

Renforcer la sûreté et la sécurité du domaine universitaire

Délibération n°31

Dans le cadre du Contrat de plan État-Région 2021-2027, Bordeaux Métropole poursuit son engagement en faveur de l'enseignement supérieur et de la qualité de vie sur les campus en participant au déploiement d'un schéma directeur de sûreté-sécurité sur le domaine universitaire de Pessac - Talence - Gradignan qui compte 60 000 étudiants et 12 établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Ce projet vise à concilier l'ouverture du campus sur la ville avec un niveau renforcé de protection des personnes, des biens et des activités scientifiques sensibles.

Le schéma directeur de sûreté-sécurité repose sur une approche inter-établissements portée par l'Université de Bordeaux et l'Université Bordeaux Montaigne. Il combine l'élaboration d'une stratégie globale de sécurité à l'échelle du campus et la mise en œuvre d'actions opérationnelles prioritaires. **Celles-ci portent notamment sur la sécurisation de certains périmètres ouverts sur la ville, le déploiement de dispositifs de vidéoprotection et de contrôle d'accès pour les bâtiments sensibles, ainsi que l'installation de totems de défibrillateurs accessibles en libre-service afin de renforcer la sécurité des personnes.**

Le coût total de l'opération est estimé à 2,57 M€. Bordeaux Métropole y contribue à hauteur de 725 000 €, aux côtés de l'Université de Bordeaux (1,20 M€) et de l'Université Bordeaux Montaigne (646 250 €). Cette participation s'inscrit dans les orientations métropolitaines en matière de soutien à l'enseignement supérieur et de vie de campus, et dans les engagements pris au titre du CPER 2021-2027, en faveur de campus plus sûrs, mieux intégrés à la ville et adaptés aux usages quotidiens de l'ensemble de leurs publics.



Rénover et valoriser le campus Victoire de l'Université de Bordeaux

Délibération n°32

Dans le cadre du Contrat de plan État-Région 2021-2027, Bordeaux Métropole confirme son engagement en faveur de l'enseignement supérieur et du patrimoine universitaire en participant au projet immobilier du campus Victoire, porté par l'Université de Bordeaux, au cœur du centre-ville bordelais.

Ce projet vise à rénover et réaménager une partie des bâtiments historiques de l'îlot Victoire afin d'améliorer durablement les conditions d'enseignement, de travail et d'accueil des étudiants, enseignants et personnels. Véritable vitrine patrimoniale de l'université sur la place de la Victoire, le site accueille aujourd'hui près de 4 400 étudiants et plus de 200 enseignants et personnels, au sein d'un ensemble bâti datant de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle, inscrit en totalité à l'inventaire des Monuments historiques.

L'opération prévoit une intervention globale articulée autour de trois axes principaux.

- Elle comprend tout d'abord des travaux sur le clos-couvert et la rénovation énergétique des bâtiments, avec la réfection des toitures, la rénovation des menuiseries extérieures et l'amélioration du confort thermique et acoustique, dans une logique de préservation du patrimoine et de performance environnementale.
- Le projet intègre également l'aménagement et la requalification d'espaces intérieurs aujourd'hui peu ou non exploités, afin d'optimiser l'usage des surfaces, de créer des espaces plus modulables et conviviaux et de répondre aux besoins contemporains de la communauté universitaire.
- Enfin, un volet spécifique est consacré à la sûreté du site, fortement ouvert sur la ville, avec le déploiement de dispositifs destinés à limiter les intrusions et à protéger les espaces à forte valeur patrimoniale, notamment la bibliothèque historique.

Le coût total du projet est estimé à 5,64 M€. Bordeaux Métropole y contribue à hauteur de 4,34 M€, aux côtés de l'Université de Bordeaux, qui participe à hauteur de 1,3 M€.

Présentation du rapport d'activité de l'École supérieure des beaux-arts de Bordeaux 2023 - 2024

Délibération n°43

Bordeaux Métropole prend acte du rapport d'activité de l'École supérieure des beaux-arts de Bordeaux (ebabx) pour les exercices 2023 et 2024, première période complète marquée par le transfert de l'établissement à la Métropole en 2024. Établissement public de coopération culturelle (EPCC), l'ebabx est un acteur structurant de l'enseignement supérieur artistique, dont le rayonnement s'étend à l'échelle métropolitaine, régionale, nationale et internationale.

Sur le plan académique, l'école accueille près de 240 étudiants en 2023-2024, en progression par rapport à l'année précédente, répartis entre le premier cycle conduisant au diplôme national d'art (DNA – grade licence) et le second cycle menant au diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP – grade master). Elle s'appuie sur une équipe de 72 agents en équivalent temps plein, dont 33 enseignants permanents, et propose également des cours publics ouverts à un large public amateur, qui rassemblent en moyenne près de 190 élèves par an. L'augmentation du nombre d'étudiants boursiers, qui représente environ 45 % des effectifs, témoigne par ailleurs du rôle social de l'établissement et de son accessibilité.

D'un point de vue financier, l'exercice 2024 se caractérise par une situation globalement maîtrisée. Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à environ 4,44 M€, en légère diminution par rapport à l'exercice précédent, tandis que les recettes atteignent 4,55 M€. Les charges de personnel demeurent le principal poste de dépense, représentant plus de 80 % des charges de fonctionnement, situation classique pour un établissement d'enseignement supérieur artistique. La dépendance aux financements publics reste élevée, les dotations et participations représentant plus de 90 % des recettes, dont une part majoritaire assurée par Bordeaux Métropole.

Les équilibres financiers apparaissent toutefois solides. La capacité d'autofinancement nette s'améliore sensiblement par rapport à 2023, et les résultats cumulés des sections de fonctionnement et d'investissement atteignent 1,47 M€ fin 2024. La trésorerie se situe à son niveau le plus élevé depuis 2019, à 1,46 M€, traduisant une gestion prudente et une bonne maîtrise des dépenses, dans un contexte marqué par la volatilité des coûts de l'énergie, pris en charge par le budget principal de la Métropole.



Renforcer la lutte contre la précarité étudiante

Délibération 128

Bordeaux Métropole poursuit, pour la sixième année consécutive, son engagement en faveur de la lutte contre la précarité étudiante en mobilisant un dispositif de soutien ciblé à destination des associations intervenant auprès des étudiants les plus vulnérables du territoire. Cette politique s'inscrit dans un contexte marqué par une précarité durable des conditions de vie étudiantes, touchant près de 30 % des étudiants de la zone de Bordeaux Métropole, selon les indicateurs partagés par les acteurs locaux.

Pour l'année universitaire 2026-2027, la Métropole engage un appel à projets doté de 95 000 €, en augmentation de 15 000 € par rapport à 2025, afin de soutenir des initiatives associatives locales contribuant à l'amélioration concrète des conditions de vie et d'études des jeunes. Les actions financées devront s'adresser spécifiquement aux étudiants en situation de vulnérabilité et intervenir

en complémentarité avec les acteurs institutionnels du territoire, notamment les universités, le Crous, l'Espace Santé Étudiant et les résidences universitaires.

L'appel à projets cible quatre axes prioritaires :

- L'accès à une alimentation durable et de qualité,
- La santé et le bien-être (avec une attention particulière portée à la santé mentale et à la prévention)
- La lutte contre l'isolement social
- Le décrochage, ainsi que l'accès aux droits et l'engagement citoyen.

Une attention particulière sera portée aux actions capables de débuter dès le début de l'année universitaire, de se maintenir sur l'ensemble de l'année, y compris pendant les périodes de congés, et de couvrir plusieurs sites ou campus du territoire métropolitain.

Le lancement de l'appel à projets est prévu le 2 avril 2026, avec une clôture des candidatures fixée au 21 mai 2026. Les projets feront l'objet d'une instruction croisée associant les compétences de la Métropole en matière d'enseignement supérieur, de santé, d'alimentation et de solidarité, avant une sélection par les élus concernés.

Contribuer à la solidarité alimentaire

Délibération n°121

Dans un contexte de précarité alimentaire durable et d'augmentation continue des besoins, Bordeaux Métropole renouvelle son soutien aux principales structures de la solidarité alimentaire intervenant sur son territoire, en cohérence avec les orientations du Projet alimentaire territorial adopté en 2022.

Ce soutien concerne trois acteurs majeurs de l'aide alimentaire en Gironde — la Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde, les Restaurants du Cœur de la Gironde et le Secours populaire de la Gironde — qui jouent un rôle central d'interface auprès des publics les plus vulnérables. Ces structures assurent à la fois la distribution de denrées alimentaires, la lutte contre le gaspillage, et un accompagnement social plus large, en lien avec les collectivités, les associations locales et les réseaux de bénévoles.

Face à la fragilisation des approvisionnements, à la hausse des coûts logistiques et à l'augmentation du nombre de bénéficiaires, le maintien d'un appui financier stable vise à sécuriser leur fonctionnement et à préserver la qualité de l'aide apportée. Ce soutien s'inscrit également dans une logique de complémentarité avec les politiques publiques locales, notamment en matière d'accès à une alimentation saine, équilibrée et de qualité pour tous.

Pour l'année 2026, Bordeaux Métropole attribue ainsi une subvention de fonctionnement de 50 000 € à chacune des trois structures, pour un montant total de 150 000 €, des montants inchangés par rapport aux exercices précédents. Cette contribution représente entre 2 % et 3 % de leurs budgets prévisionnels respectifs et s'inscrit dans le cadre de conventions financières annuelles précisant les conditions d'utilisation des fonds et les modalités de suivi des actions.

Ce soutien permet de conforter un réseau associatif essentiel à la cohésion sociale du territoire, en appuyant des actions de solidarité de proximité, ancrées dans le quotidien des habitants et adaptées aux réalités locales.

IV. DES SERVICES PUBLICS ESSENTIELS, ORGANISÉS A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

Préparer le renouvellement du mode de gestion du traitement des déchets métropolitains

Délibération n°48

À l'approche de la fin du contrat de délégation de service public confié à la société VALBOM pour l'exploitation du centre de tri de Bègles et des unités de valorisation énergétique de Bègles et de Cenon, au 31 décembre 2027, Bordeaux Métropole engage une étape structurante pour l'avenir du service public de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Afin d'éclairer ce choix, la Métropole a conduit en 2025 un audit technique approfondi des trois équipements, complété par une analyse comparative des différents modes de gestion envisageables pour la période postérieure à 2027. Cette démarche répond à un double impératif : garantir la continuité d'un service public essentiel, fonctionnant 24h/24 et 7j/7, et anticiper les investissements nécessaires au maintien et à la performance des installations dans un contexte de normes environnementales renforcées.

Les analyses mettent en évidence une situation contrastée. Le centre de tri de Bègles, récemment modernisé, présente un niveau de performance satisfaisant et ne nécessite pas de travaux lourds à court terme. À l'inverse, les unités de valorisation énergétique appellent, à moyen terme, des investissements significatifs estimés entre 15 et 34 M€ afin de prolonger leur fonctionnement jusqu'à l'horizon 2035, avant d'engager des réflexions plus profondes sur leur évolution à long terme.

Au regard de ces éléments, la concession de service public avec travaux apparaît comme le mode de gestion le plus adapté aux caractéristiques du service et aux objectifs de la collectivité. Elle permet de confier au concessionnaire une part substantielle des risques techniques, industriels et financiers, tout en garantissant un haut niveau d'expertise, la continuité du service et l'optimisation des performances énergétiques et environnementales des équipements.

La délibération approuve ainsi le principe du recours à une concession de services, pour une durée de 7 ou 8 ans à compter du 1^{er} janvier 2028, intégrant la réalisation des travaux nécessaires. Elle autorise également l'engagement des procédures de mise en concurrence et de négociation, dans le respect du cadre réglementaire.



© JB. Mérigeat - Bordeaux Métropole

Financer les investissements du service public de gestion des eaux pluviales urbaines

Délibérations n°66 et 67

À compter du 1^{er} janvier 2026, Bordeaux Métropole assure en régie la gestion du service public de l'assainissement collectif et des eaux pluviales urbaines, dont la mise en œuvre opérationnelle est confiée à la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole. Dans ce cadre, deux délibérations complémentaires viennent structurer de manière distincte et cohérente le financement de ce service public administratif.

La première délibération porte sur le volet investissement. Elle approuve une convention pluriannuelle couvrant la période 2026-2028, destinée à financer les ouvrages, travaux et équipements nécessaires à la gestion des eaux pluviales urbaines. Une enveloppe globale prévisionnelle de 77,9 M€ est ainsi programmée, selon une répartition annuelle ajustable après arbitrages budgétaires, afin d'accompagner la montée en charge de la régie et la réalisation des investissements structurants. Ce cadre pluriannuel permet à la Métropole de piloter dans la durée la stratégie d'investissement du service, tout en garantissant un contrôle renforcé de l'exécution et des dépenses engagées.

La seconde délibération concerne le volet fonctionnement du service public de gestion des eaux pluviales urbaines pour l'année 2026. Elle fixe le montant de la dotation annuelle versée à la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole à 23 M€, intégralement financée par le budget principal de la Métropole. Cette dotation permet d'assurer le fonctionnement courant du service, dans un cadre conventionnel précisant les obligations de la régie en matière de gestion, d'information et de suivi de l'activité.

Par ce double dispositif, Bordeaux Métropole se dote d'un cadre financier complet, lisible et sécurisé, distinguant clairement les enjeux d'investissement à moyen terme et les besoins de fonctionnement annuel. Cette articulation garantit la continuité du service public, la maîtrise budgétaire et un pilotage renforcé de la régie, au service de la gestion durable des eaux pluviales urbaines sur l'ensemble du territoire métropolitain.



Rapports d'activités 2024 des parcs de stationnement métropolitains

Délibération 70

L'exploitation des parcs de stationnement métropolitain est assurée par trois opérateurs selon deux modes de gestion. D'une part, la gestion confiée par délégation de service public, de type concessif, aux exploitants société BP3000 et Central Parcs. Et d'autre part, la gestion directe avec la régie METPARK dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Dans ce cadre, les délégataires et la régie ont communiqué les rapports annuels d'activité 2024, examinés en conseil par les élus métropolitains.

La régie METPARK

- Elle assure en 2024 la mission d'exploitation de 32 parkings, dont 22 sites propriétés de la Métropole ou de compétence métropolitaine, représentant une capacité de 12 961 places dédiées au stationnement des véhicules légers (VL),
- Depuis le 1^{er} janvier 2011, la régie METPARK assure également la gestion du service de la fourrière, sous forme de Service Public Administratif (SPA).

La société BP3000

Les modalités de la DSP prévoient la rénovation du parc de stationnement situé Place Tourny ainsi que la réalisation et l'exploitation des parcs de stationnement situés Place Jean Jaurès, Place de la Bourse, Place Salinières et enfin Place André Meunier, représentant une capacité globale de 3 346 places VL.

La société Central Parcs

De type concessif, le contrat de délégation de service public, porte sur la réalisation et l'exploitation du parc situé Place Camille Jullian (338 places VL).

Les principaux faits en 2024

Phénomène renforcé par la crise sanitaire, la présence de populations marginales observée depuis 2015 est toujours d'actualité en 2024.

En 2024, les tarifs horaires et les abonnements ont fait une nouvelle fois l'objet d'une revalorisation d'environ 3 %.

Depuis 2017, l'activité globale des parkings de Bordeaux Métropole connaît un recul de la fréquentation horaire, lié aux nouvelles pratiques de mobilité, après une période d'augmentation culminant en 2016. En 2023, la fréquentation horaire a de nouveau diminué, tandis que le nombre d'abonnés a augmenté grâce à l'ouverture du parc Amédée Saint-Germain, et les recettes globales ont progressé de 3 %. En 2024, on observe une tendance au repli pour les activités horaires tant pour les parcs exploités en régie par METPARK que pour ceux relevant de la concession Central Parcs, tandis que la concession BP 3000 affiche, à l'inverse, une progression de +3 %. Pour cette dernière, la progression observée concerne principalement les parkings Tourny et Bourse-Jaurès, qui figurent parmi les trois parcs les plus fréquentés de l'ensemble de l'offre métropolitaine, le troisième étant le parking du centre commercial Mériadeck, exploité par METPARK.

L'activité globale des abonnés est en légère baisse par rapport à 2023 (-1 %). Cependant, cette évolution masque de fortes disparités selon le type de parc. Les parcs exploités en concession privée sont les plus concernés par la baisse du nombre d'abonnés. Les recettes globales sont néanmoins en augmentation mais cette progression se répartit de manière inégale entre les exploitants :

Progression globale des recettes horaires de 1 % par rapport à 2023 dont une évolution de -1 % pour METPARK, +6 % pour BP3000 et -16 % pour Central Parcs ;

Recul global des recettes abonnements de 2 % par rapport à 2023 dont une évolution de +1 % pour METPARK, -2 % pour BP3000 et -12 % pour Central Parcs.

Au total, toutes recettes confondues (horaires, abonnements, amodiations, autres), l'activité 2024 des parcs de compétence métropolitaine gérés par les concessionnaires et la régie génère un chiffre d'affaires global de plus de 36 millions d'euros.

V. UN RAYONNEMENT FONDÉ SUR LA CULTURE, LE SPORT ET L'INCLUSION

Une programmation culturelle métropolitaine accessible à tous : l'Opéra hors les murs

Délibération n°82

Bordeaux Métropole affirme son engagement en faveur du rayonnement culturel et de l'accès à la culture sur l'ensemble de son territoire en accompagnant le déploiement de la programmation artistique de l'Opéra National de Bordeaux au plus près des habitants, dans le cadre du projet « Pour un Opéra hors les murs ».

Institution culturelle majeure, dotée des labels « Opéra national » et « Orchestre national », l'Opéra National de Bordeaux a engagé depuis plusieurs années une évolution de son projet d'établissement afin de renforcer ses actions hors de ses lieux habituels de diffusion. Cette orientation, portée par le projet d'Opéra citoyen, vise à lever les freins sociaux et géographiques à l'accès à la culture, en investissant l'espace public et des lieux de proximité, en lien étroit avec les communes volontaires.

Dans cette perspective, Bordeaux Métropole soutient en 2026 le déploiement d'une programmation artistique et éducative à l'échelle métropolitaine, en collaboration avec les communes partenaires. Ce soutien permet d'élargir progressivement la couverture territoriale du dispositif, de structurer les actions dans la durée grâce à des conventions avec les communes, et de proposer des formes artistiques adaptées aux contextes locaux : concerts symphoniques, spectacles jeune public, interventions en milieu scolaire, dans des lieux de santé ou au sein de structures associatives. **L'objectif est de toucher des publics éloignés de l'offre culturelle traditionnelle, tout en garantissant une répartition équilibrée des événements sur le territoire.**

La délibération approuve l'attribution d'une subvention de 600 000 € pour l'année 2026, dans le cadre d'une convention triennale 2026-2028 conclue entre Bordeaux Métropole et l'Opéra National de Bordeaux. Cette contribution représente 1,79 % du budget global de l'établissement et permet de réduire significativement le reste à charge pour les communes accueillant la programmation, facilitant ainsi l'accès à une offre culturelle de qualité. À minima, 15 événements devront être proposés sur différentes communes volontaires au cours de l'année 2026, avec un bilan annuel qualitatif et quantitatif présenté à la Métropole.

Rugby à 7 : Bordeaux Métropole accueille le SVNS Series en juin

Délibération n°85

Bordeaux Métropole s'inscrit dans la dynamique des grands événements sportifs internationaux en confirmant l'accueil, sur son territoire, de la phase finale du World Rugby SVNS Series, circuit mondial de référence du rugby à 7 organisé par World Rugby. La Métropole a été retenue comme ville hôte de cette finale les 5, 6 et 7 juin 2026, ainsi que comme étape internationale du tournoi pour les années 2027 et 2028, à l'issue d'une candidature menée conjointement avec la Fédération française de rugby.

Depuis sa refonte en 2026, le SVNS Series repose sur un format structuré en divisions visant à renforcer la compétitivité du circuit et sa pérennité économique. La phase finale rassemble les meilleures sélections nationales féminines et masculines, dans un tournoi paritaire et inclusif, incarnant les valeurs fondatrices du rugby à 7. À Bordeaux, 24 équipes – 12 féminines et 12 masculines – sont attendues au Stade Atlantique Bordeaux Métropole, réunissant les meilleures nations mondiales de la discipline.

L'accueil de cette compétition s'inscrit dans une ambition plus large portée par Bordeaux Métropole en matière de rayonnement sportif, d'attractivité touristique et de retombées économiques. Sur trois jours de compétition, l'événement devrait attirer environ 126 000 spectateurs, dont une part significative de publics internationaux, générant des retombées directes et indirectes pour le territoire, notamment en matière d'hébergement, de restauration, de consommation locale et de visibilité internationale.

Au-delà de l'enjeu sportif, le projet porté conjointement par World Rugby, la Fédération française de rugby et Bordeaux Métropole s'inscrit dans une nouvelle génération de grands événements intégrant pleinement les dimensions sociales et environnementales. À l'image de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, l'organisation du SVNS Series à Bordeaux vise à promouvoir des actions citoyennes, des engagements en matière de développement durable et des synergies durables avec le tissu économique et associatif local.

Modernisation des équipements du site André Moga

Délibération n°91

Bordeaux Métropole accompagne le développement et la modernisation des équipements sportifs structurants du territoire en soutenant un projet d'investissement porté par la SASP Union Bordeaux Bègles (UBB) sur le site du stade André Moga à Bègles, dédié à l'entraînement et à la formation des équipes.

Dans le cadre du transfert partiel de compétence sportive acté en 2017, la Métropole est habilitée à soutenir les investissements des centres de formation et d'entraînement des clubs sportifs professionnels, dès lors qu'ils relèvent de missions d'intérêt général, en particulier en matière de formation et de perfectionnement des jeunes sportifs. Le projet présenté par l'UBB vise à répondre à l'évolution des usages du site, à l'augmentation des effectifs accueillis et à la nécessité de garantir des conditions d'entraînement adaptées à l'ensemble des publics.

Le projet se compose de deux opérations complémentaires, pensées de manière concomitante afin d'optimiser l'usage du foncier, de limiter les nuisances et de garantir la continuité de l'activité sportive.

La première porte sur l'extension du centre de performance, par la création d'une annexe de 747 m² directement connectée au bâtiment existant, comprenant notamment un espace couvert d'entraînement à la course, des salles de travail et de repos, un amphithéâtre ainsi qu'une extension des espaces médicaux et de réathlétisation. Le projet intègre par ailleurs une dimension environnementale, avec l'installation de panneaux photovoltaïques destinés à réduire la consommation énergétique du site.

La seconde opération concerne la transformation du terrain d'honneur du stade André Moga, aujourd'hui en pelouse naturelle, en terrain hybride de dernière génération. Cette évolution permettra une utilisation plus intensive et partagée de l'équipement, une meilleure planification des entraînements et des compétitions, ainsi que l'accueil de rencontres de niveau national et international. Elle favorisera également l'ouverture du site à d'autres pratiques sportives et à des événements à vocation citoyenne, renforçant ainsi son rôle de pôle sportif de proximité sur la rive gauche.

Le coût global des deux projets est estimé à 3,99 M€ HT. Bordeaux Métropole y contribue à hauteur de 1,99 M€ HT, soit 50 % du montant total, dans le respect du cadre réglementaire applicable aux subventions publiques au sport professionnel. La participation métropolitaine se traduira par le versement de deux acomptes, répartis sur les exercices 2026 et 2027, après signature de la convention et transmission des justificatifs nécessaires.

Bordeaux Métropole s'engage pour la création artistique et littéraire *Délibération n°92*

Bordeaux Métropole poursuit son engagement en faveur de la création artistique et littéraire en accompagnant l'action de la Villa Valmont, unique espace métropolitain dédié à la création contemporaine écrite. Implantée à Lormont, la Villa Valmont combine l'accueil en résidence d'auteurs et une programmation culturelle ouverte au public, faisant de l'écriture – sous toutes ses formes – le fil conducteur de son projet artistique.

Dans un contexte marqué par un déficit d'infrastructures permettant l'accueil long d'artistes en résidence sur le territoire, la Villa Valmont occupe une place singulière et structurante. Elle accueille des auteurs locaux, nationaux et internationaux, émergents ou reconnus, issus des champs de la littérature, du cinéma, de la série, de la bande dessinée ou encore du spectacle vivant, lorsque celui-ci est directement lié à l'écriture. Depuis son ouverture, elle a accueilli plus d'une centaine d'artistes en résidence et déployé de nombreuses actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle, en lien avec les habitants et les acteurs culturels partenaires de la Métropole.

En 2026, la Villa prévoit notamment l'accueil de 43 artistes en résidence, sur des durées variables allant d'une semaine à deux mois, ainsi qu'un programme de rencontres, lectures, performances et temps publics organisés sur site et dans plusieurs communes de la métropole.

La délibération approuve l'attribution d'une subvention de 38 000 € à l'Association Villa Valmont pour le soutien à sa programmation événementielle 2026.



Rapport Femmes hommes

Délibération 55

Rapport 2025 sur la situation entre les femmes et les hommes

Le rapport 2025 sur la situation entre les femmes et les hommes au sein de Bordeaux Métropole a été présenté aux élus métropolitains.

Quelques faits marquants :

- La mixité professionnelle, définie par la présence d'au moins 40 % de femmes ou d'hommes, n'est pas atteinte à Bordeaux Métropole. En effet, ses effectifs comptent 34,6 % de femmes (1987) et 65,4 % d'hommes (3 759) parmi ses 5 746 agent·es.
- Les femmes sont majoritaires dans les catégories A et B, davantage que l'année précédente, contrairement à la catégorie C, où elles demeurent peu représentées. Ce faible taux de mixité s'explique principalement par la prédominance de métiers techniques dans cette catégorie, largement occupés par des hommes (78 % dans la catégorie C).
- Les cinq métiers les plus fréquents représentent environ 25 % des effectifs. Le plus représenté est celui d'agent·e de collecte, qui concentre à lui seul 6,8 % des effectifs.

On observe que les postes d'agent·e de collecte, agent·e de propreté, conducteur·rice d'engins, jardinier·ère, qui prédominent dans la catégorie C, sont majoritairement occupés par des hommes (94,5%). Le poste d'assistant·e administratif·ve, représentant une part importante de la filière administrative, est, lui, largement féminisé (83,7%). La répartition genrée des métiers reste marquée.

- Globalement, la rémunération brute mensuelle moyenne des femmes est supérieure de 191 € à celle des hommes, s'établissant à 3 409 €. Cependant, cette moyenne générale masque des disparités importantes observées au sein de chaque catégorie, où les femmes perçoivent une rémunération inférieure à celle des hommes. Cet écart est particulièrement marqué au sein des agent·es de catégorie A (A+ et A confondus), où les femmes ont une rémunération mensuelle brute moyenne inférieure de 549 € à celle des hommes. L'écart est également notable en Catégorie B, avec 255 € de moins pour les femmes, et en Catégorie C, avec 154 € de moins.
- Le Conseil de Bordeaux Métropole a adopté un dispositif expérimental lors du Conseil métropolitain du 6 décembre 2024, visant à soutenir l'activité professionnelle des personnes victimes de menstruations incapacitantes, via l'aménagement de leurs conditions de travail et la sensibilisation des personnels aux questions de santé menstruelles et gynécologiques. Un forfait annuel de 13 jours d'autorisation d'absence exceptionnelle (proratisé selon la quotité de temps de travail) est proposé sur présentation à la DRH d'un certificat médical du médecin traitant dépourvu de toute mention médicale, valable pour une année.
- Au 31 décembre 2024, 204 agent·es métropolitain·es sont à temps partiel, soit 3,6% de l'effectif sur emploi permanent. Après plusieurs années de baisse, liée en partie au déploiement de dispositifs favorisant une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, une hausse de 6,3% du nombre d'agent·es concerné·es est observée en 2024. Les femmes ayant recours au temps partiel restent majoritaires. Leur nombre augmente par rapport à 2023 (+ 3 agentes) pour atteindre 153 agentes en 2024 (soit 75%). Toutefois, leur part au sein de la population féminine a nettement diminué depuis 2018, passant de 14,7% à 7,7% en 2024. Le nombre d'hommes à temps partiel est en hausse depuis 2021. Il augmente de 9 agents par rapport à 2023 pour atteindre 51 agents, soit 25% des temps partuels.
- Depuis les dernières élections de 2020 et pour la première fois de son histoire, le Conseil de Bordeaux Métropole est quasiment paritaire en termes de représentation genrée. Il regroupe 104 élu·es, dont 57 % d'hommes et 43 % de femmes en 2025. Concernant le temps de parole des élu·es, les enregistrements des Conseils, mesurés en dehors des temps de parole de la Présidente, du ou de la secrétaire de séance ou des rapporteur·ses, ont montré une prise de parole toujours plus importante de la part des hommes. En moyenne, comme en 2024, le temps de parole des femmes représente environ 30 % des échanges lors des conseils métropolitains.

CONTACTS PRESSE

Virginie Bougant
06 27 52 48 69
vi.bougant@bordeaux-metropole.fr

Margot Pinsolles
06 61 80 61 23
m.pinsolles@bordeaux-metropole.fr

bordeaux-metropole.fr

